

## *Fiche Pratique*

Les échanges commerciaux de biens sont réglementés par les autorités Thaïlandaise. Voici ce qu'il faut savoir sur les différentes réglementations économiques ainsi que sur les formalités fiscales s'appliquant pour l'import/export vers la Thaïlande.

### *Quel code Douanier ?*

A chaque produit correspond un code douanier indiquant la valeur de la taxe à payer. Les droits de douane concernant l'importation sont principalement calculés « ad valorem » sur la valeur CIF (valeur comprenant le coût d'achat, l'assurance et le transport jusqu'à destination).

Pour trouver le droit de douane d'un produit et le tarif y correspondant, il suffit de se rendre sur le site Thaï dédié à cet effet :

- [http://igtf.customs.go.th/igtf/en/main\\_frame.jsp](http://igtf.customs.go.th/igtf/en/main_frame.jsp)

Certains droits de douane peuvent être réduits, nuls, voir augmentés temporairement. D'autres produits sont soumis à des taxes particulièrement importantes du fait de la politique protectionniste menée par les autorités dans certains secteurs.

Pour les informations générales vous pouvez consulter la page :

- <http://www.customs.go.th/wps/wcm/connect/CustEn/Home/HomeWelCome>

